



St Barthélemy



# La gabusienne

## Sommaire :

- \* Le mot du Maire
- \* Rentrée scolaire
- \* Compte rendu du Conseil Municipal
- \* Info pratique
- \* Manifestation
- \* Etat civil

SEPTEMBRE 2009 n° 158

### Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Lundi    | 8 h 30 - 12 h<br>13 h 30 - 17 h |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h<br>13 h 30 - 17 h |
| Vendredi | 8 h 00 - 12 h                   |

### HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Lundi    | 9 h - 11 h 45<br>14 h - 17 h 45 |
| Mardi    | FERMEE                          |
| Mercredi | 9 h - 11 h 45                   |
| Jeudi    | 14 h 17 h 45                    |
| Vendredi | 9 h 11 h 45                     |
| Samedi   | 9 h - 11 h 45<br>14 h - 17 h 45 |



## Mensuel d'information communale de St Barthélemy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail [mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr) avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

### Le mot du Maire

Comme vous avez pu le remarquer, au giratoire de l'école, l'association ORON et PATRIMOINE vient une nouvelle fois de s'illustrer dans ses réalisations.

Avec la restauration de ce foulon des tanneurs, c'est un siècle de l'activité principale de St Barthélemy qui s'immortalise.

Merci à tous les membres et à tous ceux qui ont participé à cette aventure.

Félicitation particulière au Président Jean CHENAVAS qui détient l'art et la manière d'animer cette association.

Maurice PELISSIER



### RENTREE SCOLAIRE 2009 / 2010

Avec un effectif de 143 élèves, la sixième classe est maintenue. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Amandine ORIOL et M Jacques Olivier FINE : la rentrée s'est bien passée.

Bonne année scolaire à tous les enfants ainsi qu'à leurs éducateurs.



Directrice Mme POUILLARD Louissette

- Petite et Moyenne Section Mlle PAVEGLIO Laëtitia
- Grande et Moyenne Section Mme COSS Stéphanie, remplacée le jeudi par M Jacques Olivier FINE
- CP/ CE1 Mme PEREIRA Stéphanie
- CE1 / CE2 Mme POUILLARD Louissette
- CE2/CM1 Mme ORIOL Amandine
- CM2 Mme BESSY-CHORRIER Nathanaëlle
- ATSEM Mme BARATIER Gisèle
- Agent d'animation Mme GIRIER Joëlle



**RAPPEL :** Afin d'éviter les risques d'accidents ainsi que les encombrements, la commune rappelle aux parents ou accompagnateurs des enfants scolarisés à Saint Barthélemy que le dépose-minute à l'entrée de l'école doit être impérativement utilisé.

### UNE DATE À RETENIR!!

Le samedi 31 octobre 2009, votre magasin de jouets « JOUPI » centre commercial de St Barthélemy (derrière délices et terroirs, Flash...) offrira à tous les enfants déguisés ou pas un goûter gratuit pour toute visite à notre magasin.



La relève des compteurs d'eau débutera à partir de la 2ème quinzaine d'octobre 2009 sur la commune. Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions pour faciliter l'accès du compteur à notre agent, de dégager les protections hivernales et d'enfermer votre chien lors de son passage.

Frédéric PONTAL, responsable d'exploitation



Service client  
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu  
Message flash



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2009

### CONSULTATION ASSURANCE

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil, la séance du 10 juin 2009, lors de laquelle la renégociation des contrats d'assurance arrivant à échéance, a été confiée au Cabinet HDG.

Il donne la parole à M. DE GUILLEBON consultant.

M. DE GUILLEBON précise que les règles de la mise en concurrence ont été respectées, par publication de la consultation dans le journal d'annonces légales « des affiches de Grenoble » le 26 juin 2009

5 lots ont été constitués :

- lot n°1 dommage aux biens
- lot n°2 responsabilité civile
- lot n°3 protection juridique
- lot n°4 véhicules
- lot n°5 personnel risques statutaires

M. DE GUILLEBON explique que 4 compagnies ont répondu à cette consultation et détaille leurs propositions.

**Le Conseil après avoir examiné les différentes offres,**

**RETIENT** les compagnies suivantes

- lot n°1 dommage aux biens  
GROUPAMA 1 980.00 €
- lot n°2 responsabilité civile  
MMA 680.00 €
- lot n°3 protection juridique  
MMA DAS 335.00 €
- lot n°4 véhicules  
GROUPAMA 1 050.00 €
- lot n°5 personnel risques statutaire  
GROUPAMA 3 442.03 €

**AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives au marché à passer avec les compagnies retenues.

### CONVENTION INSEE DÉMATÉRIALISATION FICHIERS ÉLECTORAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil la séance du 7 septembre 2007 lors de laquelle avait été évoqué le transfert de la gestion des listes électorales du Conseil général aux communes.

En conséquence, la commune a fait l'acquisition d'un logiciel élection qui permet la transmission dématérialisée des données électorales de la commune vers l'INSEE.

Afin d'officialiser ce nouveau mode de transmission de données il convient d'établir une convention de partenariat avec l'INSEE

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

### SÉCURISATION ACCÈS LOTISSEMENT DE LA GALINIÈRE

Monsieur BECT, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la voirie, fait part au Conseil d'un courrier de l'OPAC 38 relatif à la vente au profit de la commune d'une petite parcelle de terrain sise lotissement la Galinière.

La commune avait entamé les négociations afin de sécuriser le cheminement des piétons sur cette voie communale.

Il demande au Conseil de se prononcer quant aux modalités de cette cession.

**Le Conseil après échanges de vue**

**CONSIDERANT** la nécessité de sécurisation de cette voie d'accès

**DECIDE** de poursuivre les négociations

**PROPOSE** de prendre en charge les frais de géomètre, de notaire et de clôture inhérents à cette opération

**SOLLICITE** l'OPAC pour une cession gratuite du terrain nécessaire à sa réalisation.

### PVR

Monsieur BECT rappelle au Conseil la séance du 10 février instaurant la PVR (participation voirie et réseau).

Il rappelle également qu'une délibération spécifique doit être prise pour chaque projet de construction entrant dans son champ d'application.

Il expose le projet de M ERDEM situé sur la parcelle cadastrée AL 179 d'une superficie de 2 246 m<sup>2</sup> qui nécessite une extension de réseau EDF.

**Le Conseil après échange,**

**DECIDE** de demander à EDF la réalisation de l'extension.

**DEMANDE** à M. ERDEM le remboursement de la totalité des sommes engagées.

### RÉSULTATS CONSULTATION MAPA STADE MUNICIPAL

Monsieur BECT, adjoint en charge des travaux, fait part au Conseil des résultats de la consultation relative à la réhabilitation et à la mise aux normes du stade municipal.

Il rappelle les modalités d'allotissement du marché

- lot n°1 rénovation, redimensionnement et éclairage du terrain
- lot n°2 équipement annexes

Il indique que 2 propositions ont été reçues concernant le lot n°1

\* Entreprise HORTIVAL, Beaurepaire

\* Entreprise LAQUET, Lapeyrouse Mornay, pour 77 352.50 euros T.T.C.

La proposition de l'entreprise HORTIVAL n'a pas été retenue compte tenu du non respect de la procédure administrative.

Lot n°2

\* Entreprise ESPACS, Hauterives, seule candidate pour 45 687.20 euros T.T.C.

**Le Conseil après délibération,**

**RETIENT** les propositions des entreprises laquet et espacs

Lot n°1 entreprise LAQUET pour 77 352.50 € T.T.C.

Lot n°2 entreprise ESPACS pour 45 687.20 € T.T.C.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

### ARROSAGE AUTOMATIQUE STADE MUNICIPAL

Le projet de rénovation du stade ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur BECT rappelle que l'estimatif des travaux avait été évalué à 140 000 € HT.

**CONSIDERANT** la très nette infériorité du montant de la consultation par rapport au prévisionnel, il propose de faire équiper le stade d'un système d'arrosage automatique et demande au conseil de se prononcer

Le Conseil après échange

**CONSIDERANT** le montant global de l'investissement engagé et la sécheresse constatée cette année

**APPROUVE** la proposition de Monsieur BECT

**CHARGE** celui-ci des négociations

### ECHANGE DE PARCELLES

Monsieur BECT explique la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur SERPINET Claude pour que les dimensions du terrain de jeu soit conformes à celles imposées par la Fédération Française de Football.

Il propose d'échanger une partie de la parcelle cadastrée ZE 24 propriété communale pour 381 m<sup>2</sup>, avec une partie de la parcelle ZE 22 propriété de M. SERPINET pour une superficie équivalente.

Voir croquis des parcelles annexé à la présente délibération

**Le Conseil après délibération,**

**ACCEPTE** le principe de l'échange des parcelles.

### SICTOM

Monsieur Bernard GUILLOT, Conseiller délégué, présente au Conseil le rapport annuel 2008 du SICTOM de la Bièvre compétent en matière, d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport annuel 2008 du SICTOM de la Bièvre.

### GARDERIE CANTINE

Mme GUEDENET, Adjointe en charge des affaires scolaires, rapporte au Conseil les propos de la réunion de la commission des écoles tenue le 8 septembre 2009, lors de laquelle l'instauration d'un service de garderie après 11h30 a été évoqué.

Ce service fonctionnerait de 11h30 à 12h15 afin de permettre aux parents qui travaillent de récupérer leurs enfants pour le déjeuner.

**Le Conseil après débat,**

**CONSIDERANT** qu'une personne supplémentaire a été embauchée à la rentrée 2009/2010

**CONSIDERANT** la généralisation du travail des femmes

**DECIDE** d'instaurer une garderie de 11h30 à 12h15

**PRECISE** qu'un courrier d'information sera envoyé aux familles domiciliées à l'extérieur de la commune.

#### **DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi n°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au conseil de se prononcer concernant le fond de commerce de « ventes de tissus et travaux de couture et confection » situé au Centre commercial.

#### **Le Conseil après échange**

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

#### **DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil prend connaissance de droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés

- SARRAZIN sise 64 Allée des mésanges cadastrée AL 199  
et

- ROMANETTI sise 422 route de Beaurepaire cadastrée AK 92 pour 1161m2

#### **Le conseil après délibération,**

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption

#### **LOCATION STUDIO ECOLE**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le montant du loyer du studio situé à l'école

#### **Le Conseil après échange**

**DECIDE** de fixer la location toutes charges comprises à 250 euros/mois.

#### **ETAT DE NON VALEUR**

Le maire expose au Conseil, les créances non recouvrables, leur montant étant inférieur au seuil de poursuite légal.

Il demande en conséquence, l'admission en non valeur de ces créances pour le montant de 60.27 euros.

#### **Le conseil après en avoir délibéré**

**ADMET** en non valeurs ces titres pour le montant total de 60.27 euros.

-----

## **ARRETE DU MAIRE CONCERNANT L'ELAGAGE DES HAIES SUR LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article R.116-2

**CONSIDERANT** que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies de la commune risquent de compromettre lorsqu'elles avancent sur leur emprise, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier

**CONSIDERANT** qu'il importe de rappeler aux riverains les obligations qui leur incombent à cet égard :

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** --- Dans l'intérêt de la circulation des piétons et véhicules et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passent les usagers.

**Article 2** --- Aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies de la commune, les arbres de haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

**Article 3** --- Les opérations de taille et d'élagage sont effectuées à la diligence des propriétaires et locataires.

Elles ont lieu chaque année.

**Article 4** --- Faute d'exécution par le riverain des opérations de taille et d'élagage prévues à l'article 3 **une mise en demeure par lettre recommandée** fixant un délai maximum pour la mise en conformité, lui sera adressée.

Au delà de la date limite définie, la commune pourra faire pratiquer aux frais de ce riverain les travaux nécessaires pour assurer la sécurité due à tous.

**Article 5** --- Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

QUE FAIRE A LA RENTREE  
POUR SE DETENDRE ?

sur St Barthélemy

A partir du mercredi 16 septembre 2009 à la Salle Polyvalente de St Barthélemy



Cours de dance country

Débutants 20 h 15 - 21 h 15

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année 21 h 15 - 22 h 15

Renseignements 04 74 54 08 45 ou 06 87 52 16 16



## GYMNASTIQUE - AÉROBIC

Salle Polyvalente de ST BARTHELEMY

Pour Adultes (Hommes et Femmes) et plus de 16 ans.

- ↳ renforcement musculaire, abdos,
- ↳ exercices cardio-respiratoires,
- ↳ stretching,
- ↳ steps.

LES MERCREDIS DE 19 H A 20 H  
Avec Maryline

Renseignements

Christine AMIEUX 04 74 79 70 55

Martine DALIVOUST 04 74 84 89 44

Inscriptions sur place 70 euros pour l'année

## Infos pratiques

### DON D'ORGANES

**Il n'y a pas d'âge limite pour le don d'organes: adolescents comme retraités, tout le monde peut donner son accord au prélèvement d'organes et de tissus sur son corps après la mort.**

Aucun problème de santé ne constitue non plus un obstacle *a priori* au don.

*Pour les mineurs, l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux est indispensable au don.*

*Tous les âges sont concernés.*

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tous les âges. S'il est vrai qu'un cœur est rarement prélevé après 60 ans, les reins ou le foie peuvent l'être sur des personnes beaucoup plus âgées. 25 % des reins greffés proviennent aujourd'hui de donneurs qui ont plus de 60 ans.

Inversement, quand un enfant décède, ses parents peuvent tout à fait autoriser le prélèvement de ses organes. Leur petite taille permettra vraisemblablement de greffer un autre enfant.

En 2007, 3 % des donneurs avaient moins de 16 ans, 31 % de 16 à 45 ans, 37 % de 46 à 60 ans et 32 % plus de 60 ans.

Aucun état de santé n'est un obstacle *a priori*.

Il n'y a pas de conditions de santé à remplir pour donner.

Le prélèvement peut être envisagé même sur certains donneurs sous traitement médical, ou qui ont des antécédents médicaux lourds. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement.

Jusqu'à 18 ans, ce sont les parents ou les tuteurs légaux qui prennent la décision de prélever. Néanmoins, si l'enfant avait fait part d'une volonté personnelle sur le don d'organes, dans la plupart des cas, elle est prise en compte

Pour plus d'information [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)

Source Agence de la Biomédecine



*Bourse aux vêtements d'enfants  
et matériel de puériculture*  
Automne / hiver 2009

Dépôts sur rendez-vous uniquement

Vêtements jusqu'à 12 ans

Propres et en bon état

Nb maximum d'articles : 25

Commission de 10% pour le Centre  
Social

Un seul dépôt par famille



**DEPÔTS**

Sur rendez-vous

Lundi, mardi, et mercredi 5, 6 et 7 octobre

En journée : 9h/11h30 - 14h/17h

**VENTE**

Jeudi 8 octobre : 14h/19h

Vendredi 9 octobre : 9h/12h - 13h30/18h

Samedi 10 octobre : 9h/12h

(remise de 50% sur certains articles)

Renseignements et prise de rendez-vous pour les dépôts :  
Centre Social - Espace des Alpes - 3, avenue de Verdun -  
38260 La Côte-St-André Tél. 04 74 20 57 10



**CHASSE A LA CARTOUCHE**

En partenariat avec la **FEDERATION DES CHASSEURS DE L'ISERE** et votre **COMMUNAUTES DE COMMUNES**, le **SICTOM DE LA BIEVRE** organise une opération de récupération des douilles de cartouches et carabines.

MERCI d'apporter à la fin de la saison de chasse, toutes vos **douilles de fusils en déchèterie** la plus proche.

Les douilles de carabines sont à remettre à un **représentant de votre ACCA**.



**Covoiturer à deux, trois, quatre... c'est encore mieux !**

[www.bievrevalloire-covoiturage.fr](http://www.bievrevalloire-covoiturage.fr), ce site spécialement dédié au covoiturage a vu le jour en avril dernier. Mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie Nord-Isère, en partenariat avec le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, et le Conseil général de l'Isère, il a pour ambition de faciliter le covoiturage de toutes les personnes effectuant des trajets réguliers ou ponctuels depuis ou vers le territoire.

Face à l'accroissement des encombrements, l'augmentation du prix de l'essence et la situation écologique préoccupante, c'est une solution « clé en mains » qui est proposée pour adopter de nouveaux comportements en matière de transport. Un site simple et facile d'utilisation, une inscription en quelques clics et vous voilà devenu covoitureur mais aussi covoituré potentiel du Pays de Bièvre-Valloire, intégré à la base de données selon le point de départ et d'arrivée de vos trajets. Un système de géolocalisation permettra à une personne effectuant un déplacement similaire au vôtre de vous repérer facilement. Et inversement, vous pourrez visualiser sur une carte les personnes inscrites sur le même trajet que vous, avant une mise en relation.

Les petits +

- **large** : une recherche étendue à tout le territoire ;
- **facile** : une mise en relation rapide des covoitureurs ;
- **confortable** : la personnalisation du profil (véhicule non fumeur...) ;
- **sûr** : la confidentialité garantie et la signature d'une charte de bonne conduite.



L'arrivée de l'automne nous rappelle notre rendez-vous annuel en ce qui concerne le repas des plus de 65 ans.

Celui-ci est maintenu à la date du **11 novembre à 12 heures, salle polyvalente de ST Barthélemy.**

Afin de vous offrir une organisation de qualité nous invitons les personnes souhaitant y participer à **s'inscrire rapidement en indiquant sur le coupon-réponse joint (à déposer à la mairie), votre nom, prénom, adresse ainsi que le nombre de repas.**

Les membres du CCAS seront à la disposition de celles et ceux ne pouvant se déplacer facilement. Nous organiserons les trajets aller et retour afin que le plus grand nombre d'entre vous puisse profiter de cette journée qui vous est dédiée.  
Le CCAS, Gishlène PUPAT

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

NOMBRE DE PERSONNES .....

INVITES PAYANTS le cas échéant .....

## MANIFESTATION

Fini les vacances, c'est la rentrée pour les enfants et pour les conscrits aussi !!

Après la vogue les conscrits ont pris des vacances et sont de retour pour la rentrée !!

La tradition de la vogue, perdue depuis quelques années, était un véritable défi pour les conscrits. Défi réussi avec 225 repas vendus pour la paella du dimanche, beaucoup de monde le soir du bal, et grâce à votre générosité lors de la tournée des brioches .

Nous remercions donc tous les habitants du village et nous vous donnons rendez vous à **notre repas dansant, sur le thème d'halloween, qui aura lieu le vendredi 23 Octobre 2009 à partir de 20h !!**

Au menu pour les adultes :

Salade composée, Cuisse de Pintades, Gratins de Potirons, Fromage, Tarte aux fruits et Café (16€)

Au menu pour les enfants :

Steak haché, Gratin dauphinois, Fromage et Tarte aux fruits (8€)

Les conscrits seront déguisés lors de cette soirée alors vous pouvez faire de même si vous le souhaitez !!

Pour réserver des repas veuillez contacter la présidente des conscrits , Mlle GIRIER Clémence au 06-61-45-43-40

***Dernier délais de réservation pour les repas le 16 Octobre.***



Les Conscrits 90-91-92.

## ETAT CIVIL



***Le 21 août 2009***

Monsieur Roger André DRIEZ est décédé dans sa 89ème année

*Toute notre sympathie à la famille*



***le 28 juillet 2009***

est née Léa Lactitia REVEL

De Olivier Daniel REVEL

Et Anne-Charline BERRUYER

Domiciliés 153 route de Beaurepaire

*Félicitations aux parents*



***le 10 septembre 2009***

est né Jessim COMBEMOREL

De Michaël Medhi COMBEMOREL

Et Lydia ANNAD

Domiciliés 821 chemin de la Goutériat

*Félicitations aux parents*